

**Circulaire interministérielle DGCS/SD3A/DGOS n° 2011-12 du 13 janvier 2011 relative à la mise en œuvre de la mesure 4 du plan Alzheimer : déploiement des maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA)**

13/01/2011

Validée par le CNP le 14 janvier 2011 - Visa CNP no 2011-09.

Date d'application : immédiate.

Résumé : la présente circulaire a pour objet de présenter les modalités de déploiement des MAIA sur le territoire national et leur financement en 2011.

Mots clés : plan Alzheimer 2008-2012 - mesure n° 4 - maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer - personnes âgées en perte d'autonomie - personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée - gestion de cas - cahier des charges des dispositifs d'intégration dits « MAIA ».

Références :

Articles L. 113-3 et L. 14-10-05 du CASF ;  
Articles L. 1431-2 et L. 1432-6 du CSP.

Annexes :

Annexe I. - Répartition par région des dispositifs MAIA expérimentaux validés.  
Annexe II. - Répartition par région des dispositifs MAIA financés en 2011.  
Annexe III. - Liste des pièces constitutives du dossier de candidature.  
Annexe IV. - Dossier de demande de financement.  
Annexe V. - Modèle de convention ARS - porteur d'un projet MAIA.  
Annexe VI. - Tableau des caractéristiques des territoires MAIA.  
Annexe VII. - Liste des indicateurs MAIA.  
Annexe VIII. - Liste des référents nationaux MAIA.